



***Plan institutionnel de réussite***  
***2011-2015***

***Approuvé par le***  
***Conseil d'administration***  
***14 décembre 2010***



## **Table des matières**

	<b>Page</b>
<b>Avant-propos</b> .....	<b>5</b>
<b>Introduction</b> .....	<b>6</b>
<b>Chapitre 1</b> .....	<b>7</b>
<b>Une démarche d'amélioration continue de la qualité des services éducatifs</b>	
<b>Chapitre 2</b> .....	<b>8</b>
<b>Une culture d'innovations pédagogiques</b>	
<b>Chapitre 3</b> .....	<b>9</b>
<b>Une prise en compte de la formation continue (programmes d'AEC)</b>	
<b>Chapitre 4</b> .....	<b>10</b>
<b>Une culture d'évaluation</b>	
<b>Chapitre 5</b> .....	<b>11</b>
<b>Indicateurs de réussite</b>	
<b>Conclusion</b> .....	<b>12</b>

**Note :**            **Le recours généralisé au seul genre masculin n'a pour but que d'alléger le texte.**



## **Avant-propos**

*La production du Plan stratégique de développement 2010-2015 du Campus Notre-Dame-de-Foy (avril 2010) s'est faite par une vaste mobilisation de l'équipe de gestion et du personnel.*

*Le rapport d'autoévaluation du Plan institutionnel de réussite 2004-2007 a été produit peu de temps après (juin 2010) et nous avons alors senti la nécessité d'harmoniser le nouveau Plan institutionnel de réussite au Plan stratégique de développement alors arrêté compte tenu de la réflexion globale effectuée.*

*Le nouveau Plan institutionnel de réussite*

- *marque un changement important par rapport au précédent;*
- *s'inspire de la première orientation du Plan stratégique de développement, soit « Offrir des programmes éducatifs de qualité », les autres orientations ayant des finalités moins directement dédiées;*
- *doit permettre une saisie simple et concise des grands enjeux liés à la réussite scolaire et éducative de manière à devenir un outil efficace de référence pour la gestion pédagogique et la reddition de comptes en la matière.*

*La production du Plan institutionnel de réussite a été réalisée en prenant en compte les opinions émises en octobre et novembre 2010 lors de consultations de l'ensemble du personnel, tant par des questionnaires que des rencontres de la Commission des études, du Comité de régie interne et des professionnels.*

*La période de validité du Plan institutionnel de réussite débutera le 1<sup>er</sup> janvier 2011 et se terminera au même moment que celle du Plan stratégique de développement en 2015.*

## Introduction

Le Plan stratégique de développement repose sur le Projet éducatif du collège qu'il qualifie de « pierre d'assise fondamentale ». Des dix composantes du Projet éducatif, la consultation relative au nouveau Plan institutionnel de réussite en a retenu cinq qui deviennent **les objectifs généraux qui guideront l'élaboration du plan** :

- **Développer la curiosité intellectuelle;**
- **Développer l'autonomie dans le processus d'apprentissage;**
- **Développer la persévérance et l'ardeur au travail;**
- **Offrir une formation générale de qualité;**
- **Promouvoir la maîtrise de la langue française.**

Le Plan stratégique de développement décline aussi sa première orientation, « Offrir des programmes éducatifs de qualité », comme suit :

- « Une démarche d'amélioration continue de la qualité des services éducatifs »;
- « Une culture d'évaluation »;
- « Une culture d'innovations pédagogiques ».

L'harmonisation du Plan institutionnel de réussite au Plan stratégique de développement entraîne la référence directe à ces trois énoncés, thèmes de trois chapitres du nouveau plan.

Un chapitre est aussi dédié à la formation continue, soit les programmes d'AEC qui ne figuraient pas jusqu'à maintenant dans le Plan institutionnel de réussite. L'accent est mis ici sur une appropriation progressive des moyens éducatifs retenus à l'enseignement régulier. Enfin, un dernier chapitre met de l'avant les indicateurs institutionnels de réussite en lien direct avec les objectifs poursuivis.

Le nouveau Plan institutionnel de réussite se termine par une conclusion visant à rappeler la mission du Campus Notre-Dame-de-Foy et l'engagement correspondant de ses éducateurs sans lequel aucun progrès significatif n'est possible : la forte adhésion à ces valeurs apparue lors de la consultation relative à sa préparation laisse présager un avenir prometteur.

# Chapitre 1

## Une démarche d'amélioration continue de la qualité des services éducatifs

L'amélioration continue de la qualité des services éducatifs signifie notamment une capacité d'adaptation aux changements qui s'opèrent dans notre société, lesquels touchent également les établissements d'enseignement.

La première année de tous les programmes de DEC comportant à la fois des cours de formation spécifique et plusieurs cours de formation générale devrait viser à contrer davantage les abandons et à augmenter les taux de réussite prioritairement dans ces cours. Des mesures additionnelles à celles retenues à ce jour devraient contribuer significativement à l'amélioration des taux des indicateurs de réussite antérieurs. De plus, cette première année, étant pour la majorité des étudiants un premier contact avec l'enseignement collégial, devrait favoriser des actions éducatives complémentaires et concertées.

### **Les objectifs spécifiques suivants sont arrêtés:**

- 1.1 Asseoir le cheminement scolaire des étudiants sur une base solide : la première année de leur programme d'études incluant la formation générale et particulièrement la première session.**
- 1.2 Soutenir les professeurs dans leurs efforts visant à améliorer la performance de leurs étudiants en première année par une action concertée, connue et précisée dans les plans d'action des services éducatifs et des responsables des programmes d'études, notamment, dans ce dernier cas, par le renforcement de l'approche-programme.**
- 1.3 Améliorer la connaissance de la clientèle étudiante.**

## Chapitre 2

### Une culture d'innovations pédagogiques

Le Campus a fait sa marque à ce jour, notamment au sein du réseau des collèges privés subventionnés, grâce à divers projets de recherche pédagogique qui ont contribué à l'installation progressive d'une culture de la recherche. À ces projets innovateurs s'ajoute une adhésion croissante des professeurs à diverses activités de perfectionnement, dont les plus récentes en lien avec la Réforme pédagogique du secondaire et plus particulièrement avec l'amélioration de la qualité du français écrit.

**Les objectifs spécifiques suivants sont retenus:**

- 2.1 Voir à ce que tous les professeurs qui enseigneront en première année à compter de la session A-2011 veillent à mettre en application les perfectionnements reçus et s'ouvrent aux expérimentations correspondantes.**
- 2.2 Quant aux autres années des programmes d'études, voir à ce que de telles approches adoptées en première année soient reprises par le plus grand nombre de professeurs sur une base volontaire.**
- 2.3 Mandater l'équipe de la pédagogie et des programmes afin qu'elle donne une haute priorité à la mise en application du Plan institutionnel de réussite 2011-2015.**

## Chapitre 3

### Une prise en compte de la formation continue (programmes d'AEC)

À ce jour, les programmes d'Attestation d'études collégiales (AEC) n'ont pas été inclus dans les plans. Or, le Campus offre un nombre important d'AEC et la consultation récente relative au nouveau Plan institutionnel de réussite indique assez fortement une volonté d'y inclure dorénavant les AEC.

Cette volonté va aussi dans le sens de l'émergence d'une préoccupation de plus en plus inclusive de ce secteur à celui de l'enseignement régulier en matière de performance éducative. Par ailleurs, considérant l'organisation pédagogique à la formation continue et celle à l'enseignement régulier, il serait inadéquat de transposer l'ensemble des attentes de l'une vers l'autre. Il est ainsi proposé de procéder progressivement et **l'objectif spécifique qui suit est formulé en ce sens :**

- 3.1 Engager progressivement la formation continue dans une démarche d'amélioration de la qualité de ses services éducatifs en la dotant des outils nécessaires à l'évaluation continue de ses programmes d'études.**

## Chapitre 4

### Une culture d'évaluation

La préoccupation de l'évaluation a été bien mise en évidence dans les actions issues de l'autoévaluation du dernier plan. Il devra en être ainsi des différentes mesures qui seront prises dans le cadre de ce nouveau Plan institutionnel de réussite.

Bien que l'autoévaluation soit habituellement prévue à la fin de sa période de réalisation, il n'est pas interdit de penser que des évaluations périodiques seraient tout à fait bienvenues compte tenu de la nouveauté du plan, de l'implication du milieu et de la consolidation de la vocation pédagogique de la Commission des études.

Conséquemment, afin de créer à toutes fins utiles une obligation de résultats en matière d'évaluation, **les objectifs spécifiques suivants sont arrêtés :**

- 4.1 Produire un bilan annuel des actions réalisées et issues du Plan institutionnel de réussite 2011-2015.**
- 4.2 Présenter, notamment à la Commission des études, un bilan du Plan institutionnel de réussite des actions réalisées et une présentation des taux actualisés reliés aux indicateurs du plan 2011-2015.**

## Chapitre 5

### Indicateurs de réussite

Les indicateurs de réussite de ce PIR **ciblent prioritairement l'ensemble des cours offerts en première année**. La raison en est que la première année est considérée comme base sur laquelle s'édifiera la suite du programme d'études, que la formation générale, jugée très importante dans le milieu, y occupe une large place et que tout abandon ou échec y survenant devient préjudiciable à l'obtention future du diplôme DEC.

#### Indicateurs pour chaque cours, à chaque session

- 1) Taux d'abandon
- 2) Taux d'échecs
- 3) Taux de réussite

## Conclusion

*En préparation de ce nouveau Plan institutionnel de réussite en octobre 2010, un grand nombre de personnes ont d'abord rempli un questionnaire : deux versions de ce questionnaire, une courte et une longue, ont été utilisées suivant les personnes concernées. Les consultations qui ont suivi ont pris appui sur plusieurs des opinions issues de ces questionnaires afin de les jauger davantage et d'établir ensuite des lignes directrices. Ces consultations, en plus des opinions additionnelles exprimées ou précisées, ont conduit à prendre en compte des enseignements d'études<sup>i</sup> en lien avec les grands objectifs poursuivis. Le présent Plan institutionnel de réussite devrait ainsi répondre le mieux possible aux attentes exprimées.*

*Ce faisant, le milieu est maintenant prêt, parce qu'il dispose d'un nouvel outil élaboré sur mesure, à s'engager avec confiance dans la réussite éducative tel que souhaité dans le Plan stratégique de développement, lequel fait état d'une « vision à partager » afin de positionner le Campus Notre-Dame-de-Foy comme un collège privé d'enseignement supérieur notamment reconnu pour son engagement dans la réussite éducative.*

*Il reste maintenant à élaborer le Plan d'action correspondant à ce plan, tel qu'annoncé dans l'avant-propos et prévu au cours des six premiers mois de sa mise en application, en vue d'une prise en compte de l'ensemble des objectifs pendant quatre années scolaires complètes.*

---

<sup>i</sup> PAREA, Étude comparée sur la réussite scolaire au niveau collégial (...), 2005; Avis du Conseil supérieur de l'Éducation, Au collégial, l'engagement de l'étudiant dans son projet de formation (...), Mars 2008